

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Affichage administratif conformément à l'article R 123-9 du code de l'environnement

Par arrêté municipal n° 2025 – 35 en date du 18 août 2025, Monsieur le Maire de Saint Jean de Ceyrargues a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision générale du plan local d'urbanisme (P.L.U.) qui est indispensable pour développer un projet de territoire afin de répondre aux nouveaux enjeux de développement durable et d'aménagement du territoire. Cette révision vise à intégrer les évolutions législatives et réglementaires récentes, ainsi qu'à prendre en compte les observations et besoins exprimés par la population lors des phases de concertation préalable.

A cet effet, M. Jean-François COUMEL, exerçant la profession de Chef de Projet retraité, domicilié à Nîmes, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif de Nîmes,

L'évaluation environnementale du projet de révision du plan local d'urbanisme PLU, son résumé non technique ainsi que les avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe), des Personnes Publiques Associées et consultées seront consultables, dans les mêmes conditions que les autres pièces constitutives du dossier de révision du PLU, en Mairie ou en continu sur le site internet de la commune :

<https://stjeandeceyrargues.fr/>

L'enquête se déroulera en mairie de Saint Jean de Ceyrargues, pleinement accessible aux personnes à mobilité réduite, du lundi 15 septembre au vendredi 17 octobre 2025 inclus, aux jours et heures d'ouverture au public soit les lundis, mardis et vendredis de 9h00 à 12h00 ainsi que les mardis de 14h00 à 16h00.

Monsieur le commissaire-enquêteur recevra le public en Mairie :

- **Le lundi 15 septembre 2025 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00,**
- **Le vendredi 03 octobre 2025 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00,**
- **Et le vendredi 17 octobre 2025 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00,**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision générale du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit à Monsieur le Commissaire-Enquêteur aux adresses suivantes :

- Par courrier postal : M. le Commissaire-Enquêteur, 1 place de la mairie 30360 Saint Jean de Ceyrargues
- Par courrier électronique : commissaire-enqueteur.plu@sjdc.eu

Ces observations, pendant toute la durée de l'enquête publique, pourront être communiquées à toute personne qui en fait la demande et consultées en Mairie de Saint Jean de Ceyrargues.

Le rapport du commissaire enquêteur, établi conformément aux dispositions des articles 1.123-15 et R.12349 du Code de l'Environnement, ainsi que ses conclusions pourront être consultées en Mairie à l'issue de l'enquête publique ainsi que sur le site Internet de la commune de Saint Jean de Ceyrargues :

<https://stjeandeceyrargues.fr>

A Saint Jean de Ceyrargues, le lundi 25 août 2025.

Le Maire,
Georges DAUTUN